

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 26 octobre 2023

Absents et excusés : Claudy BILLOUEZ, Michelle DESMETTE, Fabrice MORY, Julien BAUWENS et Carine BOCQUET

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur CHEVALIER est absent en début de séance. A la demande de Monsieur VIVIER, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur André VERSCHEURE, ancien Conseiller Communal, décédé en date du 02 octobre 2023.

1. Informations

2. Gestion des déchets

a) Coût-vérité réel 2022

Le Président précise que le taux de couverture (coût vérité réel) des déchets pour 2022, est fixé à 95 %. Nous respectons donc la réglementation en vigueur.

A la question de Monsieur VINCENT, il est confirmé qu'une erreur s'est glissée dans le tableau récapitulatif du coût-vérité pour le projet de budget 2024 qui concerne le point suivant. Le Directeur Général précise que les quantités de sacs distribuées gratuitement à la population selon la taille des ménages sont par contre exactes dans le règlement-taxe qui sera soumis au vote au point 3 de l'ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Coût-vérité – projet de budget 2024

Monsieur CHEVALIER entre en séance.

Le Président signale, qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, les déchets organiques ne pourront plus être déposés dans le sac poubelle. IPALLE veillera à ce qu'il en soit ainsi mais le Président ignore comment. Monsieur SOENENS signale que, dans la presse de ce jour, IPALLE annonce que les sacs trop lourds seront considérés comme contenant des déchets organiques et recevront dès lors un sticker rouge comme pour les sacs bleus. Cependant, il arrive que plusieurs ménages regroupent leurs sacs au même endroit. Comment déterminera-t-on le propriétaire du sac qui ne serait éventuellement pas ramassé ? Le Président précise que ce sera la Ville qui devra le ramasser et le fouiller. Si on ne trouve rien, ce sac sera repris dans le quota de la Ville. Dans chaque bulletin communal, des consignes seront rappelées pour sensibiliser les citoyens au tri des déchets. Des personnes âgées et seules mettent parfois des déchets de tonte dans leurs sacs. Monsieur SOENENS précise que les explications sur le site de la Ville sont très claires. A la question de Monsieur SOENENS à propos des difficultés rencontrées par les personnes âgées pour se rendre aux points d'apport volontaire (PAV), le Président insiste sur l'aide des proches que ce soit de la famille ou de voisins. La solidarité doit pouvoir se faire. Monsieur SOENENS signale que l'article parle de sites de compostage par quartier et revient sur la proposition faite par le Groupe GO en 2018 à savoir distribuer gratuitement des bio-seau en lieu et place des sacs. En effet, IPALLE estime que le poids du sac devrait baisser de 40 % suite à l'interdiction d'y mettre des organiques. La baisse du poids devait bénéficier aux communes au niveau du ramassage. Leuze ne passe déjà plus qu'une fois toutes les trois semaines et Enghien toutes les deux semaines. Si l'on envisage cela pour Antoing, donner un bio-seau avec un rouleau de sac adéquat à chaque ménage s'avèrerait plus qu'utile. Le Président signale que de nombreux ménages ont déjà probablement leur bio-seau. Il ajoute que toute dépense doit être comptabilisée dans le coût-vérité. C'est à analyser. Le

Directeur Général précise que, dans le même article de presse, IPALLE annonce que 85 à 90 % de la population dirige déjà ses déchets organiques vers les parcs à conteneurs ou les PAV. Il ne resterait donc plus que 10 à 15 % des ménages à convaincre de l'intérêt de séparer les déchets organiques des autres déchets. Monsieur SOENENS propose dès lors de distribuer des sacs pour bio-seau plutôt que des sacs traditionnels. Le Directeur Général rappelle que le sac pour bio-seau se vend à 0,10 € alors que le sac poubelle revient à 1 €. Monsieur VINCENT convient qu'un ramassage hebdomadaire peut paraître beaucoup aujourd'hui mais il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de la commune est en zone très urbanisée sans jardin. Des restes de viande ou plus de poissons engendrent vite des problèmes d'odeur sans parler des litières de chats qui sont quand même assez nombreux dans notre cité. A la proposition de Monsieur VINCENT, une commission pourrait se réunir sur ce sujet. L'idée d'une collecte tous les 15 jours n'est pas mauvaise mais il faut pouvoir trouver des alternatives pour certains points. Le Directeur général précise que le budget de l'année 2024 est présenté en séance car, comme chaque année, nous devons attendre que le Conseil d'Administration d'IPALLE valide les chiffres à reprendre. Les coûts de traitement des déchets s'élèvent à 12,24 € par habitant, les coûts de collecte, en forte augmentation, s'élèvent à 15,28 € par habitant et les frais pour les parcs à conteneurs s'élèvent à 31,83 €. Si l'on ajoute à cela les frais administratifs liés à la gestion des déchets ainsi que l'achat des sacs poubelles, on atteint un coût-vérité tout juste à 95 € si l'on maintient le niveau de la taxe à celui de l'an dernier. Cela veut donc dire que nous sommes juste à la limite et qu'il est important que les citoyens jouent le jeu pour éviter d'être pénalisé par la suite. En effet, si le calcul réel en fin d'exercice devait descendre sous la barre des 95 %, la Commune serait sanctionnée par la Région wallonne. Si nous avons pu maintenir le cap pour 2022, l'augmentation des coûts de collecte pourrait s'avérer très pénalisante et tant IPALLE que la Commune, au travers du bulletin communal, vont sensibiliser les citoyens au tri notamment des déchets organiques.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Roxane ALAVOINE

3. Impositions communales

Renouvellement annuel des taxes et redevance – exercice 2024

Le Président présente les différentes taxes et redevances. A la question de Monsieur VINCENT, le Président et le Directeur général précisent qu'il n'y a actuellement plus d'indicateur-expert au sein de la commune. La dernière personne à occuper cette fonction a été engagée au cadastre. Une personne vient de se manifester. Il s'agit d'un poste à mi-temps et pour une durée déterminée ce qui explique que cela ne se bouscule pas pour l'exercer. Il reste 2 villages à réaliser et la durée estimée pour ce faire est de 12 à 18 mois. Monsieur VERSCHEURE précise que c'est quelque part injuste pour ceux qui ont déjà été mis à jour. Le Président précise qu'il arrive parfois que le chiffre soi revu à la baisse même si cela n'est pas courant. A la proposition de Monsieur VINCENT, Le Directeur Général précise qu'il faut maîtriser le programme Autocad pour effectuer cette mission et nous ne sommes pas capables de former quelqu'un en interne. A l'intervention de Monsieur SOENENS, Monsieur DUDANT précise que l'instrument de Google n'est pas fiable car il peut y avoir une marge allant jusqu'à 50 %.

Monsieur VIVIER demande à être plus strict par rapport au magasin de nuit car les problèmes se multiplient avec cet établissement et ce n'est pas cette taxe sur le cannabis qui va changer les choses. Le Président rappelle qu'il a déjà fait fermer cet établissement. Cette nouvelle taxe

est mise en place à la demande des services de police car Tournai l'applique déjà et qu'il est mieux d'avoir la même chose partout sur la zone de police. Monsieur CHEVALIER rappelle que l'ivresse sur la voie publique et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique sont interdites. Les clients de ce magasin achètent ce genre de boissons, les consomment sur la devanture ou à proximité dudit magasin et dérangent ainsi tout le voisinage. Le Président signale que, sur rapports des services de police, il n'hésitera pas à fermer l'établissement.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le renouvellement des taxes et redevances suivantes pour l'exercice 2024 (Monsieur VINCENT est absent pour les votes sur les centimes additionnels au précompte immobilier et la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques) :

Article budgétaire	Libellé	Taux et base d'imposition
040/363.03	Taxe sur l'enlèvement des immondices	<ul style="list-style-type: none"> • 83 EUROS par an par ménage d'une personne • 106 EUROS par an par ménage de deux personnes • 134 EUROS par an par ménage de trois personnes ou plus <p>Il sera accordé annuellement un nombre de sacs poubelle prépayés réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ménage d'1 ou 2 personnes : 1 rouleau de 20 sacs - Ménage de 3 personnes : 1 rouleau de 20 sacs et 1 rouleau de 10 sacs - Ménage de 4 personnes et plus : 2 rouleaux de 20 sacs
040/363.16	Redevance sur la délivrance de sacs poubelle	<ul style="list-style-type: none"> - 20 € pour le rouleau de 20 sacs de 60 litres - 10 € pour le rouleau de 10 sacs de 60 litres
040/364.03	Taxe sur la force motrice	<ul style="list-style-type: none"> • exonération pour les contribuables détenant une puissance nominale inférieure à 10 kw • 7,5 EUROS par Kw de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable de 10 à 20 Kw et moins • 25 EUROS par Kw de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable supérieure à 20 Kw • exonération pour tout nouvel investissement de matériel neuf à partir du 1/1/2006 (plan Marshall)

040/371-01	Centimes additionnels au précompte immobilier	2.600 centimes additionnels au précompte immobilier
040/372-01	Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	7 % additionnels à l'impôt des personnes physiques
040/361-04	Taxe sur les cannabis shops (nouvelle taxe – Exercices 2024-2025)	La taxe est fixée à 25,00 € par m ² de surface commerciale nette avec un montant maximum : <ul style="list-style-type: none"> • de 3.350,00 EUR par établissement de 50 m² et plus ; • de 1.000,00 EUR pour les établissements d'une surface inférieure à 50 m².

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Magali EVRARD

4. Finances communales

Escomptes de subventions

Le Président précise que, vu que les crédits pour la couverture de la part communale des dépenses pour le financement des investissements suivants (construction du BMX et Station touristique « La Marina ») sont épuisés ou à la veille de l'être et afin d'honorer les factures des entreprises il y a lieu de recourir à l'escompte de subvention.

- Construction de la piste BMX – La promesse de subside est de 2.745.890 euros et nous avons perçu à ce jour un montant de 1.372.945 euros. Il y a donc lieu d'escompter le subside pour un montant de 1.000.000 euros
- Construction de la station touristique « La Marina » - La promesse de subside est de 2.840.157,93 euros et nous avons perçu à ce jour un montant de 348.101,13 euros. Il y a donc lieu d'escompter le subside pour un montant de 1.200.000 euros.

Le Président ajoute que ces escomptes de subvention sont faits à la demande du Directeur Financier et pour préserver notre trésorerie. Par mois, ces escomptes de subvention coûteraient environ 1.200 €. Monsieur VIVIER espère que les travaux du BMX seront terminés avant les jeux olympiques sous peine de devoir rembourser ces subsides. Le Président rappelle que l'inauguration est prévue le 17 novembre. A la question d Monsieur VIVIER concernant la Marina, le Président rappelle que c'est l'intercommunale IDETA qui gère ce dossier pour la commune. Le Gouvernement Wallon doit à nouveau revoir à la hausse les subsides pour ce projet et nous recevrons ces derniers dès que cette révision sera votée. Quant aux délais, ceux-ci sont parfaitement respectés.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Carine DUDANT

5. Marché public

Marché public d'achat d'une camionnette pour la maison des jeunes – année 2023 – cahier spécial des charges, estimation, mode de passation et conditions du marché

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur la procédure négociée sans publication préalable et sur le cahier spécial des charges.

Monsieur VINCENT s'étonne que ce soit la commune qui se charge de ce marché alors que la Maison de Jeunes est une Asbl privée, subventionnée par la Commune. Madame DELEPINE précise que l'on avait déjà procédé de cette manière avec la camionnette actuelle. Le Président ajoute que celle-ci est également utilisée par les services communaux lorsque le besoin s'en fait sentir.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Magali EVRARD

6. Tourisme fluvial

Concession particulière à la Ville d'Antoing de biens appartenant à la Région wallonne sis au Grand Large de Péronnes en vue d'y constituer une infrastructure de tourisme fluvial – Port de plaisance – Dossier 650002.11 à .13 – Annulation et remplacement de la concession accordée en date du 11 juillet 2022

En date du 11 juillet 2022, une nouvelle concession de tourisme fluvial nous a été accordée pour le port de plaisance (nouvelle marina d'Antoing).

Toutefois, le Service Public de Wallonie, Mobilité et Infrastructure, Direction du Support Juridique et de la Domanialité nous informe qu'une erreur s'est glissée dans la superficie du terrain concédé.

En effet, la superficie de la rampe de mise à l'eau de l'Adeps a été incluse dans la superficie nous concédée alors qu'elle est déjà autorisée à l'Adeps.

Par conséquent, il y a lieu d'approuver la nouvelle concession modifiée laquelle annule et remplace celle délivrée en date du 11/07/22 ainsi que le plan 650002 modifié.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

Agents traitants : Frédéric VAN CAUTER et Marie-Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Intercommunale

SA Holding communal (en liquidation) - assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2023. A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'ordre du jour suivant :

1. Adoption d'un nouveau texte des statuts afin de les mettre en concordance avec le Code des sociétés et des associations.
2. Procuration pour la coordination des statuts.

3. Procuration aux liquidateurs pour l'exécution des résolutions prises.
4. Procuration pour les formalités.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Ségolène LAMMENS

8. Cultes

a) Fabrique d'église de Bruyelle – budget 2024

Le conseil communal est invité à approuver le budget 2024 présenté par la Fabrique d'Église de Bruyelle avec une part communale de 13.510,08 € et un subside extraordinaire de 2.904,00 €. Madame DELEPINE précise qu'un rectificatif a été apporté au budget initial pour la vente d'une parcelle de terrain située à la rue du Petit Pavé et d'une contenance de 200 m² pour 2.200 € mais il s'agissait d'une erreur. Quant au subside extraordinaire, il était demandé un montant de 13.962,28 € pour différents travaux mais seul le plus urgent a été retenu à savoir la réfection du plafond du jubé.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Église protestante unie de Belgique Antoing-Brunehaut-Rumes – budget 2024

A l'unanimité, le conseil communal approuve le budget de l'église protestante unie de Belgique Antoing-Brunehaut-Rumes, avec une part communale fixée à 3.626,84 €.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

9. Procès-verbal

A l'unanimité, le conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

Monsieur VINCENT signale avoir été interpellé par plusieurs habitants de la commune de Bruyelle par rapport à de fortes déflagrations entendues régulièrement et principalement en soirée. A-t-on investigué et a-t-on des réponses par rapport à cela ? Madame BOCAGE signale que ces bruits sont apparus en août et le week-end dernier durant la nuit de dimanche à lundi. Le Président précise que les services de police sont bien au courant de la situation. Les mêmes détonations se sont produites durant les vacances d'été et le mois de septembre. Des équipes sont intervenues directement suite aux appels des riverains. Les « auteurs » n'ont pu être identifiés. Les inspecteurs des quartiers concernés ont effectué une enquête de voisinage à ce sujet. Ces investigations sont restées vaines. Il est difficile de déterminer le lieu précis des faits sauf que ces détonations se sont produites sous un pont entre Bruyelle et Hollain. Une nouvelle intervention a été sollicitée à ce sujet ce dimanche 22/10/2023 à 23h16 pour les mêmes faits. De nouveau une équipe de police a été dépêchée sur place mais les auteurs n'ont pu être identifiés. L'enquête suit son cours. L'origine n'est pas liée à une

entreprise. Il n'y a aucune trace au sol permettant de cibler l'endroit où ces actes ont été commis. Une petite caméra mobile pourrait être installée c'est à étudier.

Monsieur MAHIEU signale que les riverains de la rue du Porjet s'interrogent sur l'avancement des travaux. Certains jours, il n'y a aucune activité sur le chantier et les accès aux habitations sont parfois très compliqués notamment pour les infirmières à domicile qui y ont des clients. Madame Mélanie MORY précise que le chantier suit son cours normalement. Elle fera distribuer un toutes-boîtes aux riverains pour que ceux-ci soient parfaitement informés de la suite des travaux et leur planning. La météo de ces derniers jours n'arrange malheureusement pas l'avancement des travaux. Monsieur MAHIEU ajoute que certains riverains se sont plaints pour les emplacements de parking mais ils auraient dû se manifester plus tôt et notamment lors de la réunion avant les travaux. Par ailleurs, les filets d'eau ne semblent pas avoir été posés bien droit. L'enduisage permettra peut-être d'avoir un meilleur aspect. Le Président ajoute que les riverains doivent faire preuve de patience durant les travaux. Quand ceux-ci seront terminés, ils seront certainement contents de leur nouvelle voirie qui sera terminée avant la fin de l'année.

Monsieur VIVIER expose sa question :

« Pas mal de riverains s'interrogent sur les travaux entrepris par ORES pour le passage en 15.000 volts. L'entreprise travaille en autonomie totale, traverse des terrains privés, squatte des terrains privés, dépose des panneaux un peu partout sur l'ensemble des routes, démolis trottoirs, accotements, pelouses et autres.

En cette période hivernale, pour les vélos et les piétons, c'est une catastrophe pour se déplacer. Ayant été à la rencontre des ouvriers, il a été répondu à Monsieur VIVIER que les travaux seraient terminés dans un mois et que tout serait nickel. Quand on démolit des pelouses en novembre et décembre, celles-ci ne seront pas remises en janvier ou février.

Quel est le but de ce travail ?

Qui est responsable de la sécurité de ce chantier, quid de la communication ?

A qui s'adresser en cas de souci dans la remise en place des terrains en l'état d'origine notamment sur les terrains privés ?

Quid de la future fibre optique car elle devait être posés aux mêmes endroits ? ».

Madame Mélanie MORY précise que le but du travail est de renforcer le réseau suite à l'installation de panneaux photovoltaïques ou autres bornes de recharge pour voitures électriques. ORES distribue systématiquement un toutes-boîtes aux riverains concernés. Pour tout problème, les riverains doivent s'adresser à ORES mais à ce jour, ni notre conseiller technique, ni les services de police n'ont été interpellés pour ces travaux. Notre interlocuteur est ORES et pas la société qu'ils ont désignée pour effectuer ces travaux. Le Président ajoute qu'Antoing sera la première commune de Wallonie Picarde à être équipée en 15.000 volts sur tout son territoire. Pour la sécurité, l'interlocuteur est également ORES. Ils ont reçu des consignes émanant des services de police et ils sont tenus de les respecter. Il est évident que la circulation est plus difficile à cause des travaux mais les automobilistes doivent se montrer prudents. En ce qui concerne les terrains privés, l'entreprise devra bien évidemment les remettre en état. La commune peut se charger de collecter les doléances des riverains et les transmettre à ORES. Pour les travaux réalisés sur les voiries communales, un état des lieux avant travaux a été réalisé et une vérification sera faite en fin de chantier. Monsieur MAHIEU signale avoir été témoin de difficultés de circulation par la faute de l'entreprise qui ne travaille pas correctement et par défaut d'une signalisation adéquate. En cet endroit, des feux de signalisation auraient dû être prévus car il était impossible de se croiser. Le Président rappelle que ce sont les services de police qui décident de la signalisation à poser sur les chantiers et pas les services communaux. A la question de Monsieur CHEVALIER, le Président précise

que les riverains peuvent transmettre leurs doléances auprès du Directeur Général qui fera suivre.

Monsieur VINCENT signale qu'il serait bien, lors du prochain Conseil Communal où le budget sera à l'ordre du jour, d'en revenir aux bonnes habitudes et de prévoir un verre de l'amitié en fin de séance. Il serait de bon ton également de prévoir quelque chose en vue du départ du Bourgmestre. Monsieur VINCENT ajoute qu'un budget est un moment important pour une commune tout comme le départ de son Bourgmestre après 17 ans de maïorat.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 40.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS